

Portail Sharp/NEC SolutionsPLUS

Sharp/Conditions d'utilisation

1. Conditions d'utilisation

Les présentes conditions d'utilisation constituent la base d'un accord juridique entre vous, le participant, et la société Sharp NEC Display Solutions Europe GmbH (**Sharp/NEC**). Elles règlent l'accès au Portail Partenaire de Sharp/NEC **SolutionsPLUS**, ainsi que l'utilisation des prestations de services qui y sont apparentées.

2. Participation

2.1. Personnes autorisées à participer

Sont autorisés à accéder au Portail Sharp/NEC SolutionsPLUS tous les collaborateurs d'entreprises (c'est-à-dire des personnes physiques ou morales ou des sociétés anonymes qui exercent durablement une activité commerciale) et qui, afin d'exercer leur activité commerciale, revendent des produits et des solutions de la société Sharp NEC Display Solutions (« **Participant** »).

Ne sont pas autorisés à accéder au Portail Sharp/NEC SolutionsPLUS les participants qui agissent en qualité de personnes privées (c'est-à-dire dans un but qui ne peut être attribué ni à leur activité professionnelle commerciale, ni à leur activité professionnelle indépendante); les collaborateurs d'entreprises qui acquièrent des produits de la société Sharp NEC Display Solutions qui ne sont pas destinés à l'exercice de leur activité commerciale (c'est-à-dire des entreprises qui acquièrent les produits de la société Sharp NEC Display Solutions à des fins d'utilisation privée); ainsi que les collaborateurs de concurrents et de la presse.

2.2. Enregistrement & accès

Il est indispensable de s'enregistrer sur la page Internet d'enregistrement Sharp/NEC SolutionsPLUS pour pouvoir accéder au Portail Sharp/NEC SolutionsPLUS. Le participant certifie l'exactitude et l'exhaustivité des indications qu'il a fournies pendant le processus d'enregistrement.

Le participant déclare également qu'il dispose de l'autorisation nécessaire pour s'enregistrer sur le Portail Sharp/NEC SolutionsPLUS dans le cadre de son activité au sein de l'entreprise autorisée.

Le participant déclare simultanément avoir lu, compris et accepté les conditions de participation à la base du Portail Sharp/NEC SolutionsPLUS.

De plus, le participant déclare avec son enregistrement que celui-ci remplit les conditions impératives de participation prévues au chiffre 2.1. des présentes conditions d'utilisation et que l'entreprise dans laquelle il est employé fait partie du cercle des entreprises autorisées à participer. Si les critères en question ne sont pas remplis, il n'existe aucune base légale à la naissance d'un contrat avec la Sharp/NEC.

Sharp/NEC se réserve le droit de vérifier l'ensemble des indications fournies et de demander d'autres informations. Le résultat positif de la vérification des critères indiqués ci-dessus constitue la condition impérative à l'octroi de l'accès au Portail Sharp/NEC SolutionsPLUS. Même si tous les critères sont remplis par le participant qui s'enregistre, le consentement définitif de Sharp/NEC constitue la condition impérative et décisive à l'accès. Il n'y a pas de droit légal d'autorisation de participation.

Un compte Sharp/NEC SolutionsPLUS est ouvert pour le participant après l'enregistrement. Le participant est en droit d'accéder aux données introduites lors de l'enregistrement et de rectifier les données en question, à condition que la rectification des données ne soit pas impossible pour des raisons de restriction technique.

Une fois l'enregistrement effectué avec succès, le participant reçoit une confirmation par courrier électronique et est invité à créer un mot de passe afin de se connecter au compte Sharp/NEC SolutionsPLUS.

C'est seulement après la conclusion fructueuse de l'enregistrement et la vérification et la reconnaissance des données d'enregistrement et d'entreprise par Sharp/NEC, ainsi qu'après la première connexion fructueuse du participant avec son compte Sharp/NEC SolutionsPLUS que naît le contrat portant sur l'utilisation et l'accès au Portail Sharp/NEC SolutionsPLUS.

Le participant a le droit d'accéder aux données introduites lors de l'enregistrement et le droit de rectifier les données en question, à condition que la rectification des données en question ne soit pas impossible pour des raisons de restrictions techniques.

2.3. Données d'accès & Mot de Passe

Le participant reçoit un nom d'utilisateur et se crée un mot de passe afin de s'introduire sur son compte Sharp/NEC SolutionsPLUS. Afin d'éviter tout abus, le participant doit veiller à ce qu'aucun tiers non autorisé ne se procure le nom d'utilisateur et le mot de passe. Le participant assume la responsabilité de l'ensemble des actes des personnes qu'il autorise à accéder à son compte ou qui utilisent de toute autre manière le nom d'utilisateur ou le mot de passe et supporte toutes les conséquences résultant de l'utilisation et de l'utilisation abusive du nom d'utilisateur et du mot de passe. Le participant est tenu d'informer immédiatement la Sharp/NEC dès qu'il a connaissance d'une utilisation illicite de son nom d'utilisateur ou de son mot de passe ou d'une autre infraction à la sécurité en ce qui concerne SolutionsPLUS.

2.4. Fin de la participation

Pour mettre fin à l'accès au Portail Sharp/NEC SolutionsPLUS, le participant doit se connecter avec son mot de passe à « Mon compte » sur le Portail Sharp/NEC SolutionsPLUS Portal et mettre fin au maintien de sa participation en utilisant le bouton « Supprimer compte ».

2.5. Durée de la participation

L'accès au Portail Sharp/NEC SolutionsPLUS est (sous réserve des dispositions inscrites au chiffre 3) est en principe illimité dans le temps. Si un participant, après son enregistrement sur le Portail Sharp/NEC SolutionsPLUS et la création de son mot de passe, ne s'est pas introduit sur son compte Sharp/NEC SolutionsPLUS pendant une période dépassant 12 mois, Sharp/NEC sera en droit de désinscrire le participant du Programme Partenaire Sharp/NEC SolutionsPLUS sans l'en avoir informé au préalable.

3. Dénonciation

Le participant est en droit de résilier à tout moment son accès au Portail Sharp/NEC SolutionsPLUS sans annonce préalable. Sharp/NEC est en droit de résilier l'accès au Portail Sharp/NEC SolutionsPLUS avec un délai de deux semaines. Sharp/NEC est en droit de résilier l'accès au Portail Sharp/NEC SolutionsPLUS avec effet immédiat si le participant quitte l'entreprise pour laquelle il travaillait pendant son enregistrement, s'il ne remplit pas les obligations résultant des présentes conditions d'utilisation ou d'une autre obligation contractuelle ou légale et qu'il ne prend pas les mesures correctives adéquates malgré un avertissement ou une exhortation préalables. Il n'est pas dérogé par là au droit de dénonciation des parties avec effet immédiat pour motif important.

Après la dénonciation, Sharp/NEC est en droit de mettre fin à l'accès du participant au Portail Sharp/NEC SolutionsPLUS, y compris, mais sans que cela ne s'y limite, de désactiver le nom d'utilisateur et le mot de passe. Après une dénonciation prononcée par Sharp/NEC, il n'est plus possible de se réenregistrer sur le Portail Sharp/NEC SolutionsPLUS. Les présentes conditions de participation restent en vigueur pour le règlement de la relation après une dénonciation.

Le Portail Sharp/NEC SolutionsPLUS est une prestation volontaire de Sharp/NEC. L'accès au Portail Sharp/NEC SolutionsPLUS pour une période précise ne permet pas de déduire un droit à un nouvel accès pour une période ultérieure. Sharp/NEC se réserve le droit de mettre fin à tout moment au Portail Sharp/NEC SolutionsPLUS après information préalable sur son site Internet, ou de le remplacer par un autre portail. Les deux cas correspondent à une dénonciation par Sharp/NEC sous réserve d'une disposition spéciale dans le programme de remplacement.

4. Limitation du Service

Sharp/NEC peut établir des règles et limitations générales en ce qui concerne l'accès au Portail Sharp/NEC SolutionsPLUS. Sharp/NEC se réserve le droit de modifier à tout moment avec effet futur l'ensemble des aspects du Portail Sharp/NEC, de les suspendre ou d'y mettre fin, sans assumer à cet égard une responsabilité quelconque ; cela comprend aussi les horaires de fonctionnement et la disponibilité du Portail Sharp/NEC SolutionsPLUS. Sharp/NEC se réserve également le droit d'installer des restrictions pour certains services ou de restreindre en intégralité ou en partie l'accès au Portail SolutionsPLUS et /ou aux services qui y sont liés et ce, sans annonce préalable et sans prise en charge d'une quelconque responsabilité.

5. Protection des données

Les données relatives aux personnes et aux entreprises et liées à l'enregistrement sur le Portail Sharp/NEC SolutionsPLUS sont collectées et traitées en conformité avec les dispositions en vigueur portant sur la protection des données et exclusivement à des fins de mise en pratique du Portail Sharp/NEC SolutionsPLUS. Dans la mesure où cela est nécessaire en vue de la conclusion ou de l'exécution de contrats ou de prestations de la part de Sharp/NEC, les données personnelles du participant et/ou de ses collaborateurs pourront être transmises à des fournisseurs de services et/ou autres tiers.

Vous trouverez d'autres détails dans notre déclaration de protection des données sur le site www.sharpnecdisplays.eu dans le domaine Protection des données.

6. Confidentialité

Le participant a accès à des informations confidentielles dans le cadre de sa participation au Portail Sharp/NEC SolutionsPLUS. Ces informations comprennent plus particulièrement des données techniques et commerciales de (« Informations Confidentielles »). Le participant s'engage à garder confidentielles de manière illimitée dans le temps l'ensemble des Informations Confidentielles auxquelles il aura eu accès pendant sa participation. Les Informations Confidentielles sont toutes celles caractérisées de confidentielles. Il n'est possible de faire des copies ou autres enregistrements d'Informations Confidentielles que si la participation l'exige. Il est interdit au participant de transmettre à des tiers ou de divulguer de toute autre manière les Informations Confidentielles portant sur le Portail Sharp/NEC SolutionsPLUS ou les services qui y sont liés sans l'autorisation écrite préalable de Sharp/NEC.

7. Exclusion de garantie

L'accès au Portail Sharp/NEC SolutionsPLUS et les services qui y sont liés, y compris l'ensemble des contenus, des logiciels, des fonctions, du matériel et des informations qui est mis à disposition ou rendu accessible par SolutionsPLUS, par son biais ou en rapport avec elle est considéré comme mis à disposition « tel que vu ». Sharp/NEC et ses filiales et autres entreprises liées, ses représentants, les titulaires de marques et autres partenaires (désignés globalement par « Parties Sharp/NEC ») ne font aucune promesse de garantie dans la mesure légale admissible la plus vaste et n'assument aucune garantie pour le Portail Sharp/NEC SolutionsPLUS ou les contenus, le matériel, les informations et les fonctions qui sont accessibles par le biais du Portail Sharp/NEC SolutionsPLUS ou pour toute lacune de sécurité en rapport avec le transfert d'informations sensibles par le biais du Portail Sharp/NEC SolutionsPLUS. Aucune des parties Sharp/NEC n'assume une responsabilité quelconque en ce qui concerne le Portail Sharp/NEC SolutionsPLUS, de la conformité légale, de la qualité marchande ou de l'aptitude à un but précis. Les parties Sharp/NEC ne garantissent pas que les fonctions contenues dans SolutionsPLUS opèrent sans interruption ni erreur. Les parties Sharp/NEC ne sont pas responsables d'interruptions quelconques de SolutionsPLUS et des services qui y sont liés.

8. Limites de responsabilité

Sharp/NEC assume la responsabilité illimitée de préjudices résultant de l'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé suite à une infraction à une disposition contractuelle commise par négligence ou en cas de négligence grossière ou de comportement intentionnel de notre part, ainsi que de l'ensemble des préjudices résultant d'une infraction de Sharp/NEC commise par négligence grossière à l'encontre d'une disposition contractuelle ou d'une violation d'une obligation contractuelle commise de manière intentionnelle ou par négligence grossière par un représentant légal de Sharp/NEC ou

d'une personne qui remplit une obligation contractuelle pour Sharp/NEC; Sharp/NEC assume aussi la responsabilité des préjudices prévus par la Loi sur la responsabilité du fait du produit ou résultant d'une infraction à la garantie.

En cas d'infractions à des obligations contractuelles essentielles résultant d'une négligence minimale (obligations majeures), la responsabilité de Sharp/NEC est limitée au dommage prévisible typique. Sharp/NEC n'assume aucune responsabilité pour toutes les autres infractions résultant d'une négligence minime.

9. Juridiction compétente, droit applicable

Les présentes conditions d'utilisation sont soumises à la législation de la République Fédérale d'Allemagne, le droit privé international étant exclu. Les parties se soumettent personnellement à la compétence exclusive des tribunaux compétents à Munich/Allemagne. Les parties excluent expressément l'application de la Convention des Nations-Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises aux présentes conditions d'utilisation.

10. Modification des conditions d'utilisation

Sharp/NEC a le droit, à son entière discrétion, de procéder avec effet futur au changement, à la modification ou à l'élargissement de toute disposition des présentes conditions d'utilisation. Si nous souhaitons changer, modifier ou élargir une disposition des présentes conditions d'utilisation, Sharp/NEC informera tous les utilisateurs enregistrés du changement, de la modification ou de l'élargissement en question. Les modifications prendront effet quatre semaines après la date de leur publication et sont considérées comme étant acceptées par le participant. Elles auront cours à l'avenir pour la participation au Portail Sharp/NEC SolutionsPLUS et pour l'accès à SolutionsPLUS et à tous les services qui y sont liés et qui seront utilisés après la date de publication. Si le participant n'est pas d'accord avec une modification de cette nature, il est seulement en droit de faire objection au changement, à la modification ou à l'élargissement en question. Si le participant soulève une objection à l'encontre d'un changement, d'une modification ou d'un élargissement, Sharp/NEC sera en droit de résilier sa participation au Portail Sharp/NEC SolutionsPLUS en conformité avec les dispositions de dénonciation prévues dans les présentes conditions d'utilisation.

11. Cession

Sans le consentement écrit préalable de Sharp/NEC, le participant n'est pas autorisé à céder la relation contractuelle résultant du présent enregistrement ou de quelconques droits ou obligations qui y sont liés et ce, ni par force de loi, ni de toute autre manière, et toute tentative de transfert est sans effet. Sharp/NEC se réserve le droit de céder de manière illimitée à un tiers la relation contractuelle résultant du présent enregistrement ou de quelconques droits ou obligations qui y sont liés et ce, sans avis d'information et sans consentement. Sous réserve des explications ci-dessus, les présentes conditions d'utilisation sont impératives pour les parties et ont effet en faveur des parties impliquées, de leurs successeurs légaux et des destinataires autorisés de la cession.

12. Autres dispositions

Si Sharp/NEC omet d'exercer ou de faire valoir un droit ou une disposition quelconque résultant des présentes conditions d'utilisation, cela ne constitue pas une renonciation générale au droit ou à la disposition en question. Si un tribunal compétent devait déclarer qu'une clause des présentes conditions d'utilisation est irréalisable ou irrecevable, cette disposition sera limitée ou exclue dans la mesure où cela est nécessaire au maintien de la validité des conditions d'utilisation convenues entre les parties.

Les titres servent exclusivement à s'orienter dans le texte et ne définissent, ne limitent, n'interprètent ou ne décrivent en aucune manière l'étendue ou le domaine d'application de la clause en question.